

TRIAL 4X4 et BUGGY TROPHEE REGIONAL



ufolep
TOUS LES SPORTS **AUTREMENT**
AUVERGNE

REGLEMENT PARTICULIER REGION RHONE-ALPES / AUVERGNE



Saison 2011/2012

REGLEMENT PARTICULIER

Prescription Générale : les manches du Trophée Régional Rhône-Alpes / Auvergne de Trial Auto 4x4 et Buggy sont organisées conformément au règlement du Trophée National et au présent règlement, auquel tous les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

Engagements : Les engagements seront envoyés à tous les responsables de clubs et à tous les concurrents possédant une adresse Email valide dès que le calendrier sera officiel. Ils seront aussi disponibles sur le site Internet trial4x4.net sous la rubrique téléchargement. Ils devront être envoyés avant la date limite précisée sur chacun d'entre eux. Tout manquement entraînera une pénalité de vingt et un points.

Le montant de l'engagement pour la saison 2011/2012 est fixé à soixante cinq €. (65€). Deux Euros revenant à la région pour couvrir les frais de fonctionnement, la formation des officiels.

Contrôles Administratifs : Le règlement de l'engagement se fera sur place lors de la vérification de la licence, du permis de conduire, du passeport technique et du carton de pointage annuel remis lors de la première épreuve.

La présentation de ces papiers est **obligatoire**.

Le club organisateur devra assurer ces contrôles.

Contrôles Techniques : Les commissaires techniques de la région veilleront à tous les défauts mettant la sécurité des équipages et des spectateurs en cause. De plus ils veilleront à l'application stricte du règlement et non à son interprétation. Tout équipage non conforme au règlement de sa catégorie mais ne présentant pas de danger pour lui, les commissaires et les spectateurs se verra classer en **promotion** et ne marquera pas de point au trophée régional et ne pourra prétendre à une qualification au trophée régional.

Horaires : Devant le souhait de beaucoup de ne pas finir trop tard le dimanche soir, il est impératif de commencer de bonne heure. Aussi nous mettons ceci en place :

8H10 fin du contrôle administratif

8H15 fin du contrôle technique

8H30 briefing pilotes et commissaires

8H45 début de l'épreuve

Dans la mesure du possible un maximum de véhicule sera contrôlé la veille.

Sécurité : Le pare-pierre est obligatoire pour le copilote. En l'absence de cet équipement d'un coût modeste par rapport à l'intégrité physique du copilote celui ci devra rester sanglé dans son siège et ne pourra pas « singer ».

Remise des prix : Par respect pour les organisateurs les équipages non présents à la remise des prix ne recevront aucun lot.

Classement du Trophée régional : Le classement du trophée régional sera établi suivant les directives de la CNS. Par contre le nombre minimal d'épreuve de la région pour prétendre à la qualification au Trophée National est fixé à **6**.
(Le nombre total d'épreuves du championnat régional - trois)

Pénalités : (Autres que celles indiquées dans le règlement national)

La présence d'un concurrent dans une zone sans y avoir été invité par les commissaires entraîne 2 points de pénalité qui lui sont rajoutés à ceux pris dans cette même zone. (Possibilité pour les commissaires d'interrompre l'évolution d'un concurrent jusqu'à l'évacuation des personnes n'ayant rien à faire dans la zone.)

Tracage des zones : A chaque trial les zones seront vérifiées par un directeur de course adjoint accompagnés d'un pilote de chaque catégorie. Cette vérification aura lieu la veille ou le matin de l'épreuve. Plus aucune modification de zones ne sera tolérée sans l'avis de la direction de course.

Epreuves extérieures : Merci de nous indiquer votre participation hors région par mail : trial4x4.region.raa@free.fr

Seuls les résultats marqués et visés par le directeur de course sur le carton de pointage remis en début de saison seront pris en compte.

Nouveau comptage buggy : Suite au challenge Buggy et à la demande des pilotes de buggy, un nouveau système de comptage des points sera essayé, voir modifié en cours de saison.

Circulation : Les véhicules de compétition sont interdits de circulation en dehors des heures officielles de l'épreuve. Seuls les licenciés sont autorisés à bord des véhicules de compétition. Des sanctions seront prises par l'organisateur technique ou la direction de course de l'épreuve si nécessaire.

Diffusion : Ce règlement est disponible sur le site de trial4x4.net. Chaque président de club se doit de le diffuser au même titre que le règlement national auprès de ses adhérents.

Réclamations : se conformer au règlement général.

Tous les cas non prévus au règlement seront tranchés par le Directeur de Course et les commissaires.

Par le seul fait de son inscription, tout concurrent prend l'engagement de se conformer au présent règlement (particulier et général), reconnaît comme seule juridiction sportive celle de l'UFOLEP, déclare en accepter toutes les dispositions sans aucune restriction, ainsi que les dispositions des organisateurs.

Roger Brun Responsable de région

Co signé par **tous** les responsables de club de la région